

Information élève en première année de BP Coiffure

Dans le cadre de l'inscription à l'examen du Brevet Professionnel, les apprenants doivent choisir l'une des deux options suivantes :

- **Option 1** : Coiffure événementielle
- **Option 2** : Coupe homme et entretien pilo-facial

Vous trouverez en annexe « choix de l'option » le coût du matériel correspondant à chaque option, ainsi que celui des ressources pédagogiques (ouvrages).

De ce montant sera déduite la prime de premier équipement, d'un montant d'environ **500 €** (sous réserve de modifications des modalités de prise en charge par les OPCO).

En règle générale, seuls les frais liés à l'achat des ouvrages pédagogiques restent à la charge des familles.

Pour la rentrée du **28 août**, et uniquement pour les apprenants de **BP1**, chaque apprenant devra avoir choisi son option. À cet effet, il convient de compléter et de remettre le document « **Choix de l'option** » suivant l'option désirée.